Décision 12-D-23 du 12 décembre 2012

relative à des pratiques mises en oeuvre par la société Bang & Olufsen dans le secteur de la distribution sélective de matériels hi-fi et home cinéma

Posted on: 12 décembre 2012 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Injonction Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Bang & Olufsen France, Bang & Olufsen A/S

Lire

le texte intégral de la décision
249.9 Ko

le communiqué de presse